

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 24 février à 20h30

Le 24 février 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur GERELLI Alain**, maire de Vaulx.

Date de la convocation : 20 février 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, VENDRASCO Isabelle, FANTINI Cécile, VERNEY Cédric, CADOUX Frédéric (arrivé à 20h40), PARENT Marie-Claire, GIRARDY Stéphane

Etaient absents excusés : WURTZ François, LAFONT Michaël, FAVRE Valérie, MESSINA Jonathan

Procurations : FAVRE Valérie à HELF Philippe
LAFONT Michaël à GERELLI Alain
BOCQUET Christophe à VERNEY Cédric
MESSINA Jonathan à CONTAT Pascal

A été désignée secrétaire de séance : Chantal MARCHAND

1) Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Cadoux à 20h40

2) Compte rendu des décisions prises par délégation

13-02-2017 : souscription d'un contrat avec la société GROUPAMA-CIGAC pour le remboursement des salaires des agents pris en charge par la commune en cas d'arrêt maladie pour un montant de 6 091,76 €

- **Urbanisme** :

3) Dossiers en cours

Déclarations préalables

Autorisation d'urbanisme	Pétitionnaire	Adresse	Objet de la demande	Avis de la commission d'urbanisme
DP 74 292 17 X 0002	HOUETTE Nicolas	17 ch. Du Chapoty	Construction piscine	Demande de pièces complémentaires
DP 74 292 17 X 0003	CASEIRO Christophe	258 rte du Miollasset	Clôture et portail	Avis favorable
DP 74 292 17 X 0004	BASTARD Maxime	70 chemin du Pèse Lait	Création ouvertures	Demande de pièces complémentaires

4) Reprise voirie lotissement Bellevue 1

Le dossier est en cours d'élaboration. Les actes de cession de la voirie à l'association syndicale n'ont jamais été faits bien que l'association avait été créée. En conséquence, Madame Lejeune est toujours propriétaire. Le notaire de Madame Lejeune doit contacter la mairie pour régularisation.

5) Point sur les dossiers en cours

Permis d'aménager SAS Lelu

Une réunion de travail avec a eu lieu à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly le 6 février écoulé. Etaient présents les représentants de la société SAS Lelu, Madame Venel (personne de la mairie de Rumilly qui instruit les dossiers pour le compte de la mairie), Monsieur Delabrosse (responsable du service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, Messieurs Verney Cédric et Contat Pascal.

Pour ce qui concerne l'extension du réseau électrique sur domaine public, la prise en charge pourra être faite par la SAS Lelu au titre de l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme.

Avant d'autoriser le permis d'aménager, il faudra obtenir un accord écrit entre Enedis, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la SAS Lelu. Le dossier est en cours d'instruction au service urbanisme de la mairie de Rumilly.

Lotissement du terrain Banchet

Le cabinet Daviet a présenté aux élus de la commission un projet prévoyant dans un premier temps de rénover et vendre la maison en deux lots, puis dans un deuxième temps, de créer un lotissement de 5 lots. Les membres de la commission ont demandé une réflexion d'ensemble. La circulation sur la route départementale et devant le bâtiment doit être étudiée. 14 places de parking sont nécessaires. Monsieur le Maire va étudier avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly l'opportunité d'un PUP (Projet Urbain Partenarial).

6) PLU-PLUI

Monsieur le Maire avait demandé à la Communauté de Communes d'effectuer une modification simplifiée pour permettre l'assainissement non collectif dans le hameau de Mornaz au motif que le hameau ne sera pas connecté au réseau d'assainissement collectif avant longtemps. La Communauté de Communes a demandé à Mesdames Lachat et Cachat de rectifier en conséquence le projet de modification du PLU n°2. Ces dernières ont refusé car il ne s'agirait plus d'une modification mais d'une révision du PLU.

Administration générale

7) Mutuelle du personnel communal

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Conseil Municipal a la possibilité d'aider les agents à financer, pour partie, leurs frais de mutuelle.

Les membres du Conseil ne souhaitent pas prendre une telle décision.

8) Autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget

Monsieur Helf rappelle à l'Assemblée que par délibération du 27 janvier 2017, les membres du Conseil Municipal avaient autorisé Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues.

Il propose d'ores et déjà d'affecter des crédits supplémentaires ainsi qu'il suit :

Article 2313 :

- mission de contrôle technique des 2 bâtiments municipaux 5 106 euros TTC
- Mission de coordination SPS des 2 bâtiments municipaux 4 188 Euros TTC
- Aménagement du secrétariat : 5 030,64 euros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement d'affecter les crédits supplémentaires ainsi qu'il suit :

Article 2313 :

- mission de contrôle technique des 2 bâtiments municipaux 5 106 €
- Mission de coordination SPS des 2 bâtiments municipaux 4 188 €
- Aménagement du secrétariat : 5 030,64 €

9) Bilan financier 2016 – projets 2017

Reporté à une prochaine séance

10) Etude Enedis réseau électrique

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a rencontré Monsieur Long, responsable d'Enedis au sujet du réseau électrique communal. Monsieur Long a proposé d'effectuer une étude sur l'extension des réseaux nécessaires au projet de viabilisation des zones à urbaniser sur le centre bourg pour un montant de 1 634.60 € HT ;

Il propose à l'Assemblée d'accepter les termes de la convention et de l'autoriser à la signer

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention à intervenir entre ENEDIS et la commune de Vault
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférant

11) Dysfonctionnement Standard de la mairie

Monsieur Helf explique à l'Assemblée que le standard téléphonique a été piraté. La facture s'élève à environ 1 500 €. Le standard est trop ancien. Il convient de le changer. L'entreprise CLT a envoyé un devis de remplacement d'un montant de 2 361,33 € HT. La société Infovision a fourni deux types de devis un portant achat d'un nouveau standard pour un montant de 2 365.00 € HT, un deuxième avec location et services complémentaires comme gestion des sauvegardes et antivirus pour 294,90 € par mois. La meilleure solution technique serait la location du matériel, téléphonie, sauvegarde, internet, anti-virus.

Le Conseil Municipal accepte de souscrire à ce service auprès de la société Infovision pour un montant de 294,90 €. Monsieur Helf précise que ce service ne pourra pas être mis en place avant le mois de septembre car la commune est encore liée par contrat avec Orange

12) Plan numérique 2017

Le Conseil Départemental a répondu favorablement au projet de l'Etat sur le déploiement des tablettes numériques dans les collèges. Le collège de Poisy, dont dépend l'école de Vault, a candidaté pour être dans le plan numérique. L'inspecteur de l'Education Nationale propose à la commune de candidater pour bénéficier des aides de l'Etat sur des investissements en matériel numérique.

Monsieur Helf et Monsieur le Maire expliquent que l'école a déjà bénéficié d'un plan numérique en la dotant de différents outils informatiques.

Les membres du Conseil ont pris note de la proposition mais ne décident rien dans l'immédiat.

13) Intercommunalité

Zone de gratuité pour les déchets

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Canton de Rumilly *recherche une salle pour l'organisation de la journée Zone de Gratuité* » le 18 ou 25 novembre 2017.

Les membres du Conseil souhaitent répondre qu'il n'existe pas sur la commune de structure assez grande pour convenir à cette manifestation.

Budget 2017 Communauté de Communes

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes engagera en 2017 une étude sur la création d'un pacte financier et fiscal. Le budget a été voté, mais les taux d'imposition ne seront votés qu'ultérieurement. Les élus de la communauté de communes envisagent une stagnation des taux de fiscalité (taxe habitation : 5.32 %, foncier bâti : 3.51 %, foncier non bâti : 12,82 %). En 2019, l'harmonisation de la cotisation foncière des entreprises sera terminée pour un taux uniforme sur le canton de 26.43 %. Monsieur Helf souligne les tarifs du service eau et assainissement (eau potable : 1.20 € HT avec un abonnement 28,12 € HT, assainissement collectif: 2.20 € HT avec un abonnement de 21,84 € HT, redevance d'assainissement non collectif : 39,15€ HT).

Tourisme

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Morisot, de la Communauté de Communes, l'a contacté pour développer des structures d'hôtellerie insolites sur le territoire de la commune. Les jardins secrets, qui attirent beaucoup de public pourraient avoir une place particulière au sein du PLUI.

Travaux:

14) Avancement Travaux fibre optique

Monsieur le Maire fait part de l'avancement travaux de la fibre optique. Le panneau portant approbation de la déclaration préalable pour la création d'un poste NRO a été déposée sur le terrain Vergain. L'entreprise Tutor souhaite attendre la fin du délai de recours contre l'autorisation d'urbanisme pour commencer les travaux. Monsieur Contat demande que les dégâts occasionnés par la société OT Engineering soient réparés. Monsieur le maire s'engage à effectuer un état des lieux.

15) Avancement des Travaux communaux

Aménagement du chef- lieu

Monsieur Contat explique à l'Assemblée que les travaux suivent leur cours. Monsieur le Maire indiquent que Messieurs Jacquet et Berger sont gênés par ces travaux pour les livraisons.

Bâtiments publics

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a déposé des dossiers de demande de subvention auprès de Messieurs Accoyer et Carle au titre des fonds parlementaires (10 000 € peut-être) , de Madame Roupioz pour la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'aménagement du territoire (7 632 € peut-être), de la Préfecture au titre du fonds d'investissement local.

Monsieur Helf précise que les membres de la commission d'ouverture des plis ont retenu l'entreprise responsable de la mission de contrôle technique des travaux : l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 4 255,00 € HT, 5 106,00 € TTC et l'entreprise responsable

de la mission de coordination de sécurité : CASTAGNA pour un montant de 3 490.00 € HT, 4 188,00 € TTC. Ces dépenses feront l'objet d'une décision de Monsieur le Maire et devront être rajoutées à la délibération portant autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget.

L'ensemble du Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Abris-bus

Madame Vendrasco explique à l'Assemblée que le maçon souhaite n'intervenir qu'une fois pour effectuer le dallage. En conséquence, elle va demander à la Communauté de Communes de valider, par écrit, le lieu d'implantation de l'abri bus de Beula.

Elle informe l'Assemblée qu'il existe un système d'éclairage solaire autonome, posé sur un socle en béton pour un montant unitaire de 2 500 € HT. Ce type d'éclairage pourrait peut-être installé aux abords des abris-bus.

Travaux voirie

Monsieur Contat signale qu'à Lagnat, un trou s'est formé dans la route suite à des travaux de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly. Monsieur le Maire va adresser un courrier à Monsieur Delabrosse.

Déplacements doux dont sentiers

Madame Marchand explique à l'Assemblée qu'une réunion a eu lieu avec les membres de l'association A Vaulx Sentiers. Elle énumère les différents projets sur la commune. Une date a été retenue pour l'inauguration du chemin du moulin et chemin des molasses avec Hauteville : le samedi 13 mai au matin.

Questions diverses:

Elections : les bureaux électoraux fermeront à 19 heures.

Séance levée à 22 H 55